

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
20/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 14 janvier 2021.

	Présent	Absent	Procuration
M. Alain BAILLY	X		
M. Thierry BALAZUN		X	Donnée à Alain BAILLY
M. Gérôme BLANC	X		
Mme Jeannine CHARPENTIER	X		
Mme Anne-Marie FITOUSSI	X		
Mme Isabelle GANNE-FORT	X		
M. Marc LEMOINE		X	
M. Frédéric MELMOUX	X		
M. Hervé ROBIN	X		
M. René VIAL	X		
Mme Véronique WANNECQUE	X		

Secrétaire de séance désigné à l'unanimité : Mme Isabelle Ganne-Fort

La séance est ouverte à 20h10

Approbation du compte-rendu de la séance du 18/12/2020 à l'unanimité des membres présents.

1. Forêt – Acquisition de parcelles forestières et plan de financement

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame La Maire, présente la liste des parcelles privées proposées pour acquisition par la Commune. La perspective d'une telle acquisition permettrait à la commune de renforcer sa maîtrise foncière forestière.

En outre, l'inscription de certaines parcelles à la liste des parcelles bénéficiant du régime forestier permettrait une valorisation patrimoniale naturelle.

Il s'agit de parcelles cadastrales suivantes :

D361 – D 447 – E 714 – A 39 et A62

Les propriétaires ayant donné leur accord, le coût de l'acquisition pour la commune reviendrait à 7750€ auxquels il conviendra d'ajouter les frais liés à l'acte notarié.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, se prononce sur :

- l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section D361, D447 – E 714 – A 39, A 62
- le montant de cette acquisition fixé à 7750€
- la prise en charge par la Commune des frais d'actes qui lui sont liés
- L'autorisation faite à la Maire ou à son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

Emet la réserve suivante :

- attribution de la subvention demandée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du règlement des cimetières de Tréminis

Le Conseil Municipal après avoir examiné le projet de règlement des cimetières de Tréminis, demande les ajouts suivants :

- Concernant les cases de columbarium : les plaques nominatives fournies par la mairie seront gravées selon une police et une couleur au choix des ayants-droits pour pourvoir aux funérailles.
- Les soliflores ne pourront excéder 15cm de haut
- La dimension maximale des médaillons photographiques est fixée à 10 cm

Le règlement ainsi modifié sera également applicable à l'ancien cimetière de l'Eglise, à l'exception des articles visant les inhumations, les attributions de concessions qui n'y sont plus possibles.

CONSIDERANT qu'il est indispensable de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières de :

- Tréminis Château-Bas
- Tréminis, L'Eglise
- Tréminis, L'Eglise – ancien cimetière
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND acte du règlement proposé et annexé à la présente délibération,
 PRECISE que ce règlement entrera en vigueur à partir du 1er février 2021 par arrêté de Madame la Maire.

3. Bâtiments communaux : isolation des combles du bâtiment de la mairie et de l'école. Approbation du plan de financement et engagement des travaux.

Madame La Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans un projet proposé par le Département, favorisant l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux. (Combles de la salle des fêtes et de l'école).

Les diagnostics techniques ont été réalisés. Le rapport technique propose plusieurs scénarii d'isolation selon lesquels le reste à charge de la Commune serait trop élevé (variant entre 7000€ et 11 000€ selon le choix de l'isolant)

En conséquence Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- refuse le plan de financement proposé.

La municipalité fera chiffrer l'approvisionnement en laine de verre afin d'estimer la faisabilité des travaux en interne.

4. Approbation de la convention d'exploitation du domaine nordique entre la Commune et le Foyer de Ski de Fond.

La délibération est ajournée. Un travail sera engagé afin de proposer une convention applicable à partir de la saison 2021-2022.

Informations diverses

Le nouvel agent technique a été recruté et prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2021.

Le projet de renouvellement du matériel informatique pour les écoliers a été relancé par l'inspection académique. La Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 70% pour l'achat du matériel.

M. Gérôme Blanc demande qu'un accompagnateur au bus scolaire soit remis en place pour les enfants de moins de 5 ans, scolarisés à l'école maternelle de Mens, pour la rentrée 2021

La Maire

Anne-Marie FITOUSSI

